

Chambéry, le 04 décembre 2012

Le Directeur Académique
des Services de l'Éducation Nationale

à

Mesdames et Messieurs
les enseignants du premier degré

Division du 1^{er} Degré

Bureau 307

Affaire suivie par :
Christine Gauthier

Téléphone
04.79.69.16.36
poste 444
Télécopie
04 79.69.90.39

Mél :
christine.gauthier@ac-grenoble.fr

131 avenue de Lyon
73018 Chambéry Cedex

site internet
<http://ia73.ac-grenoble.fr>

OBJET : dispositif d'accompagnement des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation confrontés à des difficultés de santé. Préparation de la rentrée scolaire 2013

Références :

- Décret n° 2007-632 du 27 Avril 2007 relatif à l'adaptation du poste de travail de certains personnels enseignants, d'éducation et d'orientation.
- Note de service du 30 Avril 2007 relative au dispositif d'accompagnement des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation confrontés à des difficultés de santé.
- BO n° 20 du 17 mai 2007.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-dessous, les instructions générales relatives à l'organisation du dispositif d'accompagnement des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation confrontés à des difficultés de santé en vue de la préparation de la rentrée 2013.

Les textes cités en référence permettent de mettre en place un dispositif dont l'objectif est, d'une part d'aider au maintien en activité de personnels temporairement fragilisés, et d'autre part d'accompagner autant que possible d'autres personnels plus affectés, dans une démarche progressive de retour à l'emploi. Ce dispositif prévoit trois possibilités pour les personnels :

A – l'aménagement du poste de travail

Lorsqu'un fonctionnaire, par suite d'altération de son état de santé, rencontre des difficultés dans l'exercice de ses fonctions, son poste de travail peut être adapté à son état de santé. Différentes mesures peuvent être envisagées, adaptées à chaque situation : aménagement de l'emploi du temps, adaptation des horaires, équipement spécifique mis à disposition des personnes, allègement de service...

Pour toute demande d'aménagement du poste de travail, prendre rendez-vous avec le médecin de prévention du département.

B – l'occupation à titre thérapeutique

Elle concerne les personnels en CLM ou CLD et vise à permettre de garder un lien avec une activité professionnelle ou de favoriser le rétablissement de ce lien. Il s'agit de permettre à des personnels volontaires d'exercer une activité préalablement définie, dans un cadre professionnel adapté, permettant de maintenir un lien social pouvant concourir à l'amélioration de leur état de santé.

Pour toute demande d'occupation à titre thérapeutique, prendre rendez-vous avec le médecin de prévention du département.

C – l'affectation sur poste adapté



L'affectation sur poste adapté est une **situation provisoire** qui doit permettre à la personne rencontrant des problèmes de santé, de retrouver progressivement un rythme normal d'activité, de reprendre confiance, de mesurer ses possibilités en fonction de son métier, et éventuellement, de se préparer à une reconversion.

Les demandes des intéressés relatives à ces différentes dispositions seront adressées au médecin de prévention du département :

Mme le Docteur Marie-Christine TRUC-REVERCHON
Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Savoie
131 avenue de Lyon
73018 – CHAMBERY Cedex.

L'affectation sur poste adapté fait l'objet d'une procédure et d'un calendrier spécifiques détaillés dans les documents joints en annexe, ainsi que les demandes d'allègement de service.

Pour le Recteur et par délégation,
le Directeur Académique
des Services de l'Education Nationale



Frédéric GILARDOT

AFFECTATION SUR POSTE ADAPTE DE COURTE DUREE
POSTE ADAPTE DE LONGUE DUREE
MISE EN ŒUVRE POUR LA RENTREE 2012



Références :

- décret n°2007-632 du 27 avril 2007 relatif à l'adaptation du poste de travail de certains personnels enseignants, d'éducation et d'orientation
- note de service du 30 avril 2007 relative au dispositif d'accompagnement des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation confrontés à des difficultés de santé
- BO N°20 du 17 mai 2007

A. L'objectif du dispositif

Ce type d'affectation doit être considéré comme une période particulière pendant laquelle une aide est apportée à l'agent rencontrant des difficultés dues à son état de santé afin de lui permettre de recouvrer la capacité d'assurer la plénitude des fonctions prévues par son statut particulier ou de préparer une activité professionnelle différente.

B. Les bénéficiaires du dispositif

Les bénéficiaires de ce dispositif sont les personnels d'enseignement du premier degré dont l'état de santé est altéré de façon grave, à tel point qu'ils ne peuvent plus continuer à exercer normalement leurs fonctions de façon temporaire ou définitive. L'entrée dans ce dispositif se fait donc sur critères médicaux, mis en rapport avec des difficultés à exercer les fonctions du corps d'origine. Cependant, l'affectation sur poste adapté ne peut se faire que lorsque l'état de santé est considéré comme stabilisé.

C. Le projet professionnel

L'affectation sur poste adapté doit permettre à celui qui en bénéficie de préparer son retour dans les fonctions d'enseignement devant les élèves ou bien d'envisager et préparer une reconversion professionnelle. Le rôle des services de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (médecin de prévention, assistante sociale, conseiller mobilité carrière, IEN) est essentiel dans la construction et l'accompagnement du projet professionnel.

D. Les modalités d'affectation

L'affectation sur poste adapté est de courte ou de longue durée.

Dans le premier cas (PACD), elle est prononcée pour une durée d'un an renouvelable, dans la limite d'une durée maximale de trois ans. Dans le second cas (PALD), elle est prononcée pour une durée de quatre ans et peut être renouvelée.

Le lieu d'exercice dépend du projet professionnel et de l'état de santé de l'agent, aussi bien pour les PACD que pour les PALD.

Les personnels affectés sur poste adapté sont en situation d'activité.

Cas particulier des PALD au CNED :

Ces postes adaptés de longue durée sont réservés aux personnels atteints d'une affection chronique invalidante comportant des séquelles définitives, dont l'évolution est stabilisée, mais les rendant inaptes à un retour vers l'enseignement devant élèves ou une reconversion. Ils relèvent dans ce cas d'un exercice des fonctions à domicile.



E. Situation administrative des personnels du premier degré affectés sur poste adapté

Le poste de l'enseignant affecté sur poste adapté est **libéré et déclaré vacant** pour le mouvement départemental suivant.

La réintégration éventuelle sur un poste à l'issue du dispositif intervient en début d'année scolaire par le biais du mouvement départemental.

F. Procédure et calendrier

Les dossiers de première affectation et de maintien sur poste adapté de courte ou de longue durée doivent être retournés à :

Mme le Docteur Marie-Christine TRUC-REVERCHON
Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Savoie
131 avenue de Lyon
73018 CHAMBERY Cedex.
☎ : 04.79.69.16.36

avant le vendredi 11 janvier 2013

Ces dossiers comprendront les pièces suivantes :

- un curriculum vitae
- la fiche signalétique (ci-jointe)
- une lettre exposant de façon claire et détaillée le motif de la demande
- un certificat médical, **récent, explicite et détaillé sous pli cacheté et confidentiel** pour le médecin de prévention.

**DEMANDE D'AFFECTATION SUR POSTE ADAPTE
PREMIER DEGRE**

RENTREE SCOLAIRE 2013

FICHE SIGNALETIQUE



- Première demande d'affectation sur poste adapté de courte durée (PACD)
- Demande de maintien sur poste adapté de courte durée (PACD)
- Première demande d'affectation sur poste adapté de longue durée (PALD)
- Demande de maintien sur poste adapté de longue durée (PALD)
- Demande de sortie du dispositif

IDENTIFICATION PROFESSIONNELLE

NUMEN :

NOM – Prénom :

Date de naissance :

Grade :

Affectation 2012 – 2013 :

Date d'entrée dans l'éducation nationale :

Titulaire d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) :

oui

non

demande en cours

SITUATION PERSONNELLE

Profession du conjoint ou du concubin :

Nombre d'enfants :

Age des enfants à charge :

Adresse personnelle :

Téléphone :

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

1 – Ancienneté générale de services :

2 – Dates des différents CLM et CLD :

3 – Pour les demandes de poste adapté de longue durée au CNED, avis du directeur du CNED :



ALLEGEMENT DE SERVICE MISE EN ŒUVRE POUR LA RENTREE 2013

Références :

- décret n°2007-632 du 27 avril 2007 relatif à l'adaptation du poste de travail de certains personnels enseignants, d'éducation et d'orientation
- Note de service du 30 Avril 2007 relative au dispositif d'accompagnement des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation confrontés à des difficultés de santé.
- BO n° 20 du 17 mai 2007

PROCEDURE ET CALENDRIER

Les demandes d'allègement de service avec effet à la rentrée 2013 devront être transmises

avant le vendredi 11 janvier 2013

Ces dossiers comprendront les pièces suivantes :

- une fiche signalétique (ci-jointe) comportant l'avis du supérieur hiérarchique,
- une lettre exposant de façon claire et détaillée, le motif de la demande,
- un certificat médical, **récent, explicite et détaillé sous pli cacheté et confidentiel** pour le médecin de prévention.

N.B. Certaines demandes pourront être étudiées en cours d'année scolaire, suivant les situations.

DEMANDE D'ALLEGEMENT DE SERVICE

FICHE SIGNALÉTIQUE



IDENTIFICATION PROFESSIONNELLE

NUMEN :

NOM – Prénom :

Date de naissance :

Grade :

Affectation 2012- 2013 :

Date d'entrée à l'éducation nationale :

Titulaire d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) :

oui

non

demande en cours

SITUATION PERSONNELLE

Profession du conjoint ou du concubin :

Nombre d'enfants :

Age des enfants à charge :

Adresse personnelle :

Téléphone :

Quotité d'allègement de service souhaitée par le demandeur :

A compter du :

Avis du supérieur hiérarchique sur la quotité de la demande en regard de la nécessité de service :

Avis du médecin de prévention :